

LIEUX HISTORIQUE NATIONAL
DU CANADA

Fort-Langley

Plan directeur

NOVEMBRE 2005

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le Directeur général de Parcs Canada, 2005.

This publication is also available in English

Pour de plus amples renseignements relativement au plan directeur du lieu historique ou au lieu historique du Canada Fort-Langley :

Lieu historique national du Canada
Fort-Langley
B.P. 129, 23433, rue Mavis
Fort Langley
(Colombie Britannique)
Canada V1M 2R5

N°. de tél. : (604) 513-4777
N°. de téléc. : (604) 513-4798
Courriel: fort.langley@pc.gc.ca
Internet: www.pc.gc.ca

Catalogage avant publication de
Bibliothèque et Archives Canada

Parcs Canada
Lieu historique national du Canada
Fort-Langley, Plan directeur

Publ. aussi en anglais sous le titre: Fort Langley National Historic Site of Canada, management plan.

ISBN 0-662-38454-7
N° de cat. R64-300/2004E

1. Lieu historique national du Fort-Langley (Fort Langley, C.-B.) — Gestion.
2. Lieux historiques — Canada — Gestion.
3. Lieux historiques—Colombie-Britannique — Gestion.
4. Parcs nationaux — Canada — Gestion.
5. Parcs nationaux—Colombie-Britannique—Gestion. I. Titre.

FC3814.F67P37 2004
971.1'33
C2004-906319-7

Images de la page couverture:

EN HAUT: Alice Gavin, 2004;

GAUCHE: John Gordon, 2004; **CENTRE:** John Gordon, 2004; **À DROITE:** John Gordon, 2004;

IMAGE DU FOND: Alice Gavin, 2003.

AVANT-PROPOS



Les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada incarnent l'essence même de notre pays. Ils participent à définir qui nous sommes et ce que nous sommes. Ce sont des endroits magiques, merveilleux et indissociables de notre patrimoine. Chacun d'eux a sa propre histoire à nous raconter. Mais, ensemble, ils conjuguent les richesses du passé aux promesses de l'avenir et rassemblent les Canadiens et Canadiennes.

Notre vision consiste à ce que chacun des lieux historiques nationaux du Canada, fût-il de propriété fédérale ou non, présente une bonne santé commémorative et à ce que notre réseau de lieux nationaux continue à évoluer au rythme de l'évolution du pays. Nos lieux historiques nationaux seront pour tous les Canadiens et Canadiennes des lieux d'expérience et d'apprentissage. Ils aideront nos collectivités à être dynamiques et créatives, tout en contribuant à nos efforts visant à revitaliser les villes du Canada. Ensemble, comme fiduciaires, nous allons conserver ces endroits au profit de l'actuelle génération et de celles qui suivront, tout en veillant à ce qu'ils contribuent à une plus grande viabilité économique et une meilleure santé écologique dans tout le Canada.

Notre vision consiste également à représenter chacune des régions naturelles terrestres et marines du Canada par au moins un parc national ou une aire marine nationale de conservation; à maintenir tous les parcs nationaux en bonne santé écologique; à ce que chaque aire marine nationale de conservation fasse la promotion d'une utilisation de nos ressources marines viable et saine du point de vue de l'écologie, d'une manière qui harmonise les pratiques de conservation aux activités humaines; et à ce que tant les parcs nationaux que les aires marines nationales de conservation soient des endroits offrant à tous les Canadiens et Canadiennes la chance d'en vivre l'expérience et d'en profiter.

Ces principes constituent le fondement du nouveau plan directeur du lieu historique national du Canada du Fort-Langley. Vous me permettrez de témoigner ma plus sincère appréciation aux nombreux Canadiens et Canadiennes qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine.

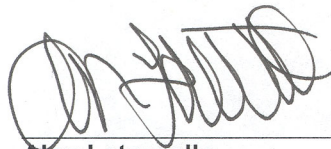
Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le plan directeur du lieu historique national du Canada du Fort-Langley.

Le ministre de l'Environnement,

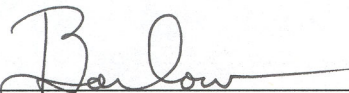
Stéphane Dion

RECOMMANDATIONS

L'approbation du présent plan directeur a été recommandée par:



Alan Latourelle
Directeur général de l'Agence
Parcs Canada



Jim Barlow
Directeur d'unité de gestion
Côte de la Colombie-Britannique, Parcs Canada

RÉSUMÉ

Contexte

Parcs Canada vise à protéger et à mettre en valeur les éléments d'importance nationale du patrimoine naturel et culturel de notre pays. Le fort Langley a été désigné lieu historique national par la Commission des lieux et monuments historiques nationaux en 1923, et il est ouvert au public depuis 1931. Le lieu historique doit son importance au rôle qu'il a joué comme poste de traite principal de la Compagnie de la Baie d'Hudson, à la place qu'il a occupée dans l'exportation de saumon, de canneberges et de produits agricoles et au fait que c'est à cet endroit que la colonie de la Colombie-Britannique fut proclamée en 1858. Si la Commission ne l'a pas énoncé explicitement en 1923, le rôle qu'ont joué les peuples autochtones fait toutefois partie intégrante des motifs de la commémoration de ce lieu historique.

Dans les années 50, les gouvernements fédéral et provincial se sont réunis pour acquérir des terres et procéder à des travaux de réfection sur les lieux, faisant porter la superficie du lieu historique à 8,4 hectares, soit la taille actuelle du fort Langley. Suite à l'approbation du plan directeur de 1995, plusieurs bâtiments ont été rajoutés. On trouve aujourd'hui un Centre d'accueil à l'extérieur de la palissade et dix structures à l'intérieur, où les visiteurs ont accès à des services et à des programmes d'interprétation. Deux bâtiments servent aux activités d'entretien et à l'entreposage des artefacts, et un autre, aux services administratifs.

Le lieu historique national reçoit à l'heure actuelle 60 000 visiteurs par année. Il est ouvert 7 jours sur 7, du 1^{er} mars au 31 octobre, et il est fermé les fins de semaine et les jours de congé entre novembre et février. Durant ces quatre mois d'hiver, le lieu historique accueille des groupes scolaires et d'autres groupes de même que des visiteurs occasionnels.

Vision

En ce qui concerne le lieu historique national du Canada Fort-Langley, l'Agence Parcs Canada s'est donnée comme mandat de voir à préserver et à améliorer les valeurs et les ressources patrimoniales qui ont valu au fort Langley sa désignation de lieu historique national. À cette fin, les programmes et services visent à assurer la protection et la mise en valeur de manière convenable des ressources d'importance nationale qui se trouvent sur les lieux de même que des objets historiques et des données entreposés ailleurs. Le personnel de Parcs Canada vise à transmettre l'histoire du fort Langley d'une manière intéressante et respectueuse qui reflète l'esprit et relate l'histoire de cet important fort de la Compagnie de la Baie d'Hudson datant du XIX^e siècle. Les services et les programmes offerts permettent aux visiteurs de vivre une expérience dynamique, et de partir en appréciant à sa pleine valeur l'importance du fort Langley et les rôles majeurs qu'il a joués durant la période où il a servi de pivot pour le commerce de la fourrure, du poisson et de produits agricoles, pour le transport et pour l'établissement de la souveraineté britannique et canadienne.

Mesures

Ce plan prévoit 32 mesures qui appuient la vision établie pour le lieu historique. En voici quelques-unes :

- surveiller régulièrement l'état des structures bâties;
- protéger et mettre en valeur les attraits du paysage du lieu historique;

- préparer une analyse descriptive des ressources archéologiques qui renferme un relevé de tous les travaux de fouilles archéologiques réalisés;
- mettre en valeur l'information tirée de la vaste collection de notes d'arpentage, de cartes et de photos du lieu historique;
- préparer une stratégie de préservation et de gestion de la végétation;
- convertir en numérique les notices catalographiques et les images pour améliorer l'accès à l'information aux fins de la prise de décisions et de la recherche;
- peaufiner le plan de mise en valeur du lieu historique, en réponse aux nouveaux besoins et aux nouvelles exigences des divers publics;
- élaborer une stratégie de gestion de la végétation qui permette un équilibre entre la nécessité de protéger les ressources naturelles du lieu historique et la préservation des attraits importants du paysage historique;
- passer en revue les produits de mise en valeur du patrimoine en collaboration avec les Premières nations de la région pour assurer l'exactitude de leur contenu.

Fruit des plans directeurs précédents, ce plan directeur établit un cadre pour assurer un processus continu et détaillé de planification et de prise de décisions. On y présente de nouvelles manières de mettre en valeur l'histoire du fort Langley et on y recommande de nouvelles approches pour procéder au recensement et à la surveillance des ressources archéologiques et culturelles. Ce plan vise enfin à rehausser la réputation du lieu historique comme attraction patrimoniale de renommée internationale.

REMERCIEMENTS

Ce document révisé, qui expose l'orientation à long terme du lieu historique national du Canada Fort-Langley, a été rédigé dans le respect des politiques et des programmes actuels de Parcs Canada. Reposant sur le plan directeur de 1995, il vise à assurer le maintien de l'intégrité commémorative du lieu historique, tout en répondant aux besoins des visiteurs, c'est-à-dire l'utilisation, l'appréciation et l'apprentissage, de même qu'aux exigences opérationnelles.

La participation du public représente la clé de voûte des politiques, des plans et des pratiques de gestion de Parcs Canada. Le lieu historique national du Canada Fort-Langley a la chance de pouvoir compter depuis les débuts sur la collaboration et l'appui indéfectibles de la collectivité, notamment pour l'élaboration de ce plan.

Ce plan directeur a été préparé par une équipe multidisciplinaire composée d'employés de l'Unité de gestion de la côte de la Colombie-Britannique et du Centre de services de l'Ouest canadien de Parcs Canada, dont Bryan Jackson, Ann Corner, Mike Starr, Dennis Wasylenko, Manfred Bailey, Carolyn Boyer, Lyle Dick, Jack Porter, Alain Comeau, Steve Oates, Wayne Bourque, Alice Gavin, Eugene Thomlinson, et Nicholas Irving. L'équipe tient à remercier de leur soutien les citoyens et groupes d'intervenants intéressés qui lui ont prêté main-forte tout au long du processus.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	i
RECOMMANDATIONS	ii
RÉSUMÉ	iii
REMERCIEMENTS	iv
1.0 INTRODUCTION	
1.1 Contexte	1
1.2 Contexte historique	2
1.3 Emplacement et contexte géographique	2
1.4 Parcs Canada et les Premières nations de la région	2
1.5 Élément d'un réseau national	4
1.6 Fondements législatifs et stratégiques du plan directeur	4
1.7 Élaboration du plan directeur et consultations publiques	5
2.0 UN LIEU D'IMPORTANCE HISTORIQUE	
2.1 Engagement de Parcs Canada à l'égard de l'intégrité commémorative	7
2.2 Énoncé des objectifs de commémoration	7
2.3 Énoncé d'intégrité commémorative	8
2.4 Résumé de l'énoncé d'intégrité commémorative	8
2.4.1 Protection des ressources	8
2.4.2 Mise en valeur du patrimoine	11
2.4.3 Autres valeurs patrimoniales	14
2.5 L'énoncé d'intégrité commémorative comme cadre pour l'élaboration du plan directeur	15
3.0 CONTEXTE ACTUEL ET ORIENTATION FUTURE	
3.1 Vision, buts stratégiques, objectifs et mesures	17
3.2 Vision	17
3.3 Intégrité commémorative	18
3.3.1 Protection des ressources	18
3.3.2 Mise en valeur du patrimoine	21
3.3.3 Autres valeurs patrimoniales	22
3.4 Protection et gestion des ressources naturelles	23
3.5 Expérience des visiteurs	24
3.6 Gestion des lieux	25
3.6.1 Marketing	25
3.6.2 Élaboration du plan directeur	26
4.0 PARTENARIATS ET PARTICIPATION DU PUBLIC	
4.1 Intégration régionale	27
5.0 RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE	29
6.0 STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE	
6.1 Mise en oeuvre du plan directeur et responsabilisation	31
6.2 Priorités	32
6.3 Rapports	33

FIGURES

Figure 1: Contexte régionale	3
Figure 2: Endroit désigné et propriété administrée	9
Figure 3: Statistiques sur les visiteurs (1975-2003)	24
Figure 4: Mésures clés du plan directeur	32-33

ANNEXES

“A” LIBELLÉ DE LA PLAQUE APPROUVÉ PAR LA CLMHC	35
“B” GLOSSAIRE	37

1.0 INTRODUCTION



L'entrepôt. A. Gavin, Centre de services de l'Ouest canadien 2004

1.1 Contexte

L'une des grandes responsabilités de Parcs Canada consiste à protéger l'intégrité culturelle des lieux historiques nationaux du Canada, tout en invitant le public à comprendre les ressources historiques importantes qu'ils représentent et à en profiter. Les plans directeurs sont l'outil idéal pour aider Parcs Canada à atteindre ce but.

Lorsqu'ils établissent la vision à long terme, les plans directeurs donnent aux lieux historiques nationaux l'occasion de suivre une orientation stratégique. Ils énoncent les principes et les pratiques de gestion des ressources culturelles qui permettent au public de tenir Parcs Canada responsable de l'usage qui est fait de ces endroits spéciaux, de leur protection et de leur mise en valeur.

En consultation avec le public, Parcs Canada revoit les plans directeurs tous les cinq ans, afin de déterminer s'ils s'inscrivent toujours dans le droit fil des lois, des politiques et des priorités en place. À l'heure où le milieu physique et social évolue

rapidement, il faut modifier ou revoir en entier la plupart des plans directeurs après cinq ans.

Le premier plan directeur du fort Langley, achevé en 1987, établissait une vision de grande envergure pour le réaménagement des lieux. Dans le cadre de l'examen en profondeur de ce plan, approuvé en 1995, Parcs Canada a mis l'accent sur la protection et la mise en valeur des ressources qui symbolisent le caractère historique des lieux. Dans sa version modifiée, le plan recommandait la prise de mesures pour rehausser l'intégrité culturelle du fort Langley et pour améliorer les services offerts aux visiteurs.

Fruit des plans directeurs précédents, ce plan directeur établit un cadre pour assurer un processus continu et détaillé de planification et de prise de décisions. On y présente de nouvelles manières de mettre en valeur l'histoire du fort Langley et on y recommande de nouvelles approches pour procéder au recensement et à la surveillance

des ressources archéologiques et culturelles. Par le biais de partenariats et de programmes de bénévolat, le plan vise à rehausser la réputation du lieu historique comme attraction patrimoniale de renommée internationale.

1.2 Contexte historique

La Compagnie de la Baie d'Hudson fit bâtir le fort Langley en bordure du fleuve Fraser, dans le cadre de ses efforts pour faire la traite de fourrures à l'ouest des Rocheuses. Construit en 1827, le fort fut déplacé, en 1839, quatre kilomètres en amont, soit à l'endroit où il se trouve aujourd'hui. Reconstitué des décombres après avoir été ravagé par les flammes en 1840, le fort Langley a poursuivi ses activités jusqu'en 1886. Il a joué un rôle primordial pour aider la Compagnie à poursuivre le commerce de la fourrure et à assurer la présence des Britanniques et des Canadiens sur le versant du Pacifique. C'est aussi à cet endroit que fut proclamée la colonie de la Colombie-Britannique, en 1858. La Commission des lieux et monuments historiques du Canada a recommandé en 1923 la désignation du fort Langley comme lieu d'importance historique nationale.

1.3 Emplacement et contexte géographique

Le fort Langley se situe sur la rive sud du fleuve Fraser, à environ 48 km à l'est de Vancouver. Le lieu historique se trouve à Fort Langley, à une courte distance à pied du centre du village.



Interprète en costume et la Grande Maison. Jason Brown, 2003

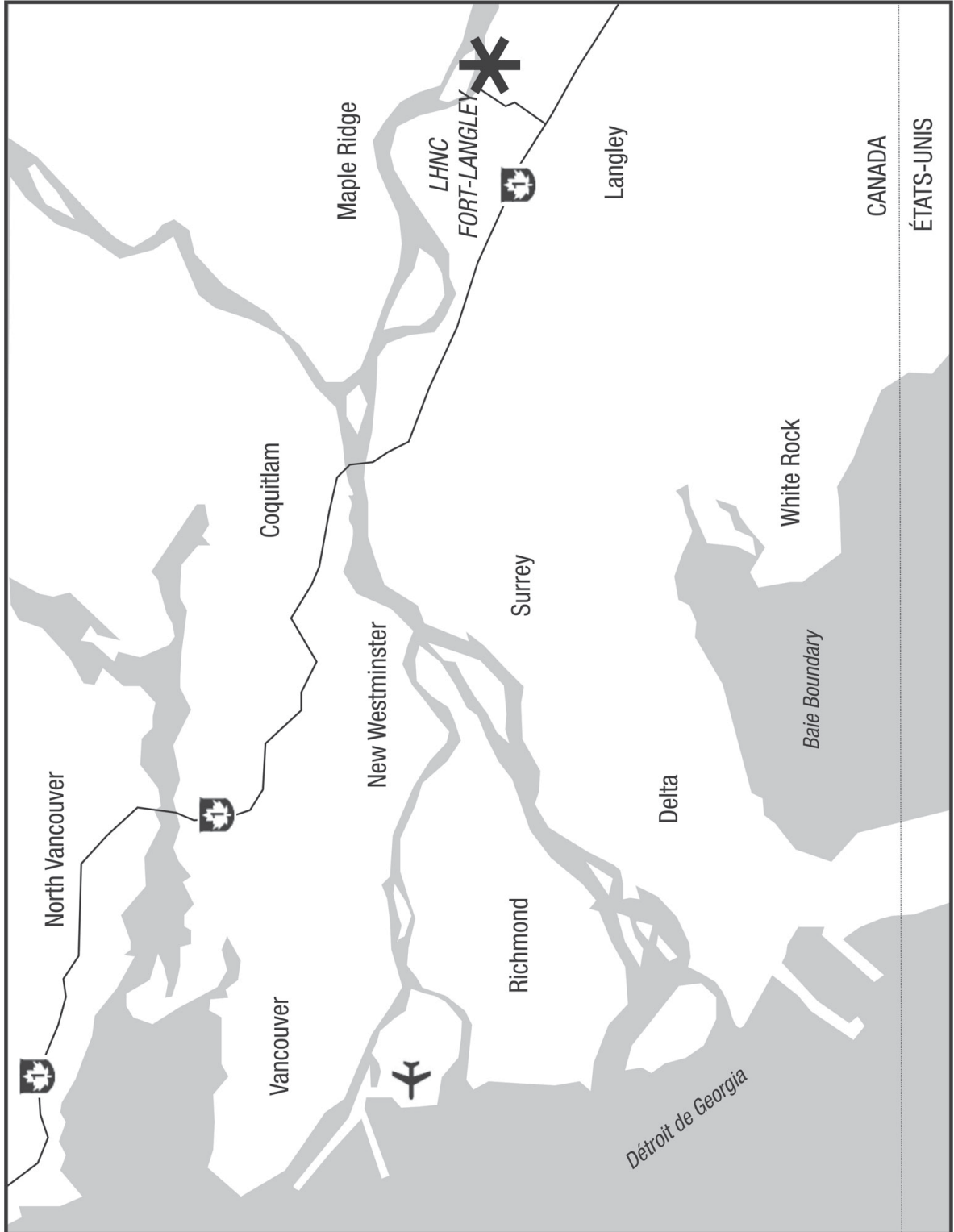
En 1924, le gouvernement du Canada s'est porté acquéreur d'un terrain de 0,4 hectare autour du bâtiment de commerce de fourrure encore debout, et la municipalité de Langley a acheté une parcelle limitrophe de 0,8 hectare pour en faire un parc. Pour souligner le centenaire de la proclamation de la colonie de la Colombie-Britannique, le gouvernement fédéral a acquis une autre terre et a procédé à la reconstruction partielle des trois bâtiments et de la palissade. Le lieu historique national s'étend aujourd'hui sur une superficie de 8,4 hectares; il renferme le paysage historique central, un bâtiment d'origine de la Compagnie de la Baie d'Hudson (l'entrepôt), trois bâtiments reconstruits (la Grande maison, le quartier des employés, le bastion nord-est), et la palissade en partie reconstruite. Pour faire l'interprétation des lieux à l'intention des visiteurs, Parcs Canada a fait construire six autres bâtiments, à savoir un théâtre, une tonnellerie, une forge, un bâtiment d'expositions, un centre administratif et le bastion nord-ouest.

Le lieu historique se trouve en majeure partie au sud de la voie ferrée du Canadien national et du chemin River. Le terrain qui se trouve au nord de la voie ferrée, en bordure du fleuve Fraser, reste non bâti. Un centre d'accueil, construit en 1997, assure l'orientation des visiteurs et transmet les messages clés concernant l'importance nationale de l'endroit.

1.4 Parcs Canada et les Premières nations de la région

L'histoire du fort Langley est étroitement liée à celle des Premières nations de la région. Parcs Canada entretient une solide relation de travail avec la Première nation Sto:lo pour assurer sa participation active dans le cadre des activités de mise en valeur, des programmes et des partenariats du lieu historique. Parmi les projets réalisés en collaboration jusqu'à présent notons des programmes scolaires, des expositions, des activités spéciales et des séances d'orientation et de formation à l'intention du personnel.

Figure 1: Contexte régional



1.5 Élément d'un réseau national

Le fort Langley fait partie d'un réseau renfermant plus de 900 lieux historiques nationaux à la grandeur du pays, qui symbolisent chacun un aspect important de l'histoire du Canada. L'intendance des lieux historiques nationaux est une responsabilité partagée, parce que ces endroits peuvent appartenir au gouvernement fédéral, à une province, à une municipalité, à une entreprise ou à des citoyens. Parcs Canada en gère 150 et participe à la gestion de nombreux autres par le biais d'ententes de partage des coûts.

Les lieux historiques incarnent une histoire humaine vieille de plusieurs milliers d'années et exploitent une riche diversité de thèmes, depuis la politique jusqu'à la culture, en passant par l'économie, la vie intellectuelle et la vie sociale. Ce sont de puissants symboles de notre identité; ils captivent l'imaginaire et abritent les vestiges matériels de notre passé commun. Le fort Langley possède des liens thématiques avec plusieurs postes de traite de la Compagnie de la Baie d'Hudson, dont le fort St. James (Colombie-Britannique), York Factory (Manitoba) et Lachine (Québec).

1.6 Fondements législatifs et stratégiques du plan directeur

L'élaboration des plans directeurs de chacun des lieux historiques nationaux s'inscrit dans un cadre législatif et stratégique élargi. Le cadre décrit ci-dessous vaut pour l'ensemble des lieux historiques nationaux qui relèvent de Parcs Canada.

Loi sur les lieux et monuments historiques

La *Loi sur les lieux et monuments historiques* confère au ou à la ministre responsable de Parcs Canada le mandat de désigner des « lieux historiques ». La désignation se fait habituellement suivant une recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, conseil consultatif créé en vertu de la loi et composé de membres représentant chaque province et territoire.

Loi sur les parcs nationaux du Canada

La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* autorise le gouvernement canadien à mettre de côté des terres afin de souligner un événement d'importance nationale ou de préserver un repère ou un objet historique, des artefacts préeuropéens ou un objet d'intérêt scientifique qui revêtent de l'importance pour le pays entier. Le *Règlement général sur les parcs historiques nationaux* et le *Règlement sur les animaux sauvages et domestiques dans les parcs historiques nationaux* visent tous les lieux qui sont mis de côté en vertu de la *Loi*.

Loi sur l'Agence Parcs Canada

En vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (1998), Parcs Canada est chargé d'assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux. Cette loi prévoit de plus que les lieux historiques nationaux doivent tous déposer un plan directeur au Parlement et en faire l'examen tous les cinq ans. Les plans directeurs sont rédigés en fonction du *Guide de planification pour l'élaboration des plans directeurs* (2000) et en conformité avec la *Politique sur les lieux historiques nationaux* et la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*.

Politique sur les lieux historiques nationaux

La *Politique sur les lieux historiques nationaux* expose les objectifs d'un programme national de commémoration, présente les lignes directrices à suivre pour l'évaluation du programme, et précise les rôles et les responsabilités de chaque partie dans le programme de reconnaissance, de désignation et de commémoration des lieux, des personnes et des événements d'importance nationale.

Voici les objectifs de la politique en ce qui a trait aux lieux historiques nationaux :

- aider la population à mieux connaître et à apprécier l'histoire du Canada grâce à un programme national de commémoration.
- assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada et, à cette fin, les protéger et les mettre en valeur pour le plaisir des générations actuelles et futures et pour

l'enrichissement de leurs connaissances, avec tous les égards que mérite l'héritage précieux et irremplaçable que représentent ces lieux et leurs ressources.

- encourager et appuyer les initiatives visant la protection et la mise en valeur d'endroits d'importance historique nationale qui ne sont pas administrés par Parcs Canada.

Politique sur la gestion des ressources culturelles

La gestion des ressources culturelles correspond à une approche intégrée et holistique. Elle s'applique à toutes les activités qui ont des incidences sur les ressources culturelles, que ce soit la protection, la préservation, la sensibilisation ou l'utilisation. Pour gérer adéquatement les ressources culturelles dans la pratique, il faut que les ressources soient recensées et évaluées et que leur valeur historique soit dûment prise en compte dans toutes les interventions susceptibles de leur nuire. Les cinq principes directeurs de la gestion des ressources culturelles (valeur, intérêt public, compréhension, respect et intégrité) ne s'excluent pas mutuellement; ils sont d'ailleurs plus efficaces lorsqu'ils sont envisagés comme un tout. Le concept de gestion des ressources culturelles fait partie intégrante de la gestion d'un lieu historique



Visiteurs sur la galerie. John Gordon, 2004

national, et il devrait s'inscrire dans toutes les activités de gestion entreprises par le personnel et les partenaires de Parcs Canada.

1.7 Élaboration du plan directeur et consultations publiques

Parcs Canada reconnaît à quel point il est important d'amener les intervenants à participer à la planification de l'avenir du fort Langley. Par l'entremise du processus d'examen, l'équipe de planification a donné l'occasion aux groupes d'intervenants, aux citoyens, aux Premières nations, aux organismes non gouvernementaux et aux représentants de tous les ordres de gouvernement de faire part de leurs préoccupations et de leurs idées.

Il y a eu des réunions communautaires, des journées portes ouvertes et des ateliers à Fort Langley et à Walnut Grove (Langley), en Colombie-Britannique. Des bulletins de nouvelles ont été publiés à l'intention des résidents, des groupes communautaires, des entreprises et des organismes de Fort Langley et du Lower Mainland aux étapes clés de l'examen du plan directeur. L'équipe de planification a de plus installé des expositions dans les bibliothèques publiques de Walnut Grove, Surrey, North Delta et Vancouver.

Pour être ouverte et efficace, la communication doit procéder d'un processus continu. Parcs Canada continuera de travailler en collaboration avec les intervenants intéressés afin de veiller au bon déroulement de la mise en oeuvre du plan directeur.

2.0 UN LIEU D'IMPORTANCE HISTORIQUE



Des fourrures dans l'entrepôt. J. Gordon, 2004

2.1 Engagement de Parcs Canada à l'égard de l'intégrité commémorative

L'Agence Parcs Canada est chargée d'assurer l'intégrité commémorative du fort Langley, c'est-à-dire de la santé ou du caractère entier du lieu historique national.

Il y a intégrité commémorative lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- les ressources directement associées aux motifs de la création du lieu historique national ne sont ni altérées ni menacées;
- les motifs de la création du lieu historique national sont efficacement communiqués au public;
- les valeurs patrimoniales du lieu historique (y compris celles qui ne revêtent pas d'importance nationale) sont respectées par tous ceux et celles dont les décisions ou les interventions ont une incidence sur le lieu historique.

2.2 Énoncé des objectifs de commémoration

L'énoncé des objectifs de commémoration pour le fort Langley précise les caractéristiques qui confèrent au lieu historique national son importance historique. Dans le procès-verbal d'une réunion qu'elle a tenue en 1923, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada expose les raisons pour lesquelles le fort Langley a été désigné lieu historique national :

- Le fort Langley fut construit en 1827 pour se débarrasser des marchands de fourrure qui étaient venus de Boston pour monopoliser le commerce maritime.
- Ce fut du fort Langley, reconstruit en 1840 (*sic* 1839) plus loin en amont, que la Compagnie de la Baie d'Hudson commença à exporter du saumon, approvisionnant ses autres forts et les îles Sandwich (Hawaï).
- Après que fut abandonné le fleuve Columbia comme route de commerce, en 1848, la Compagnie envoya ses marchandises à

Langley pour qu'elles soient acheminées à ses forts en Colombie-Britannique.

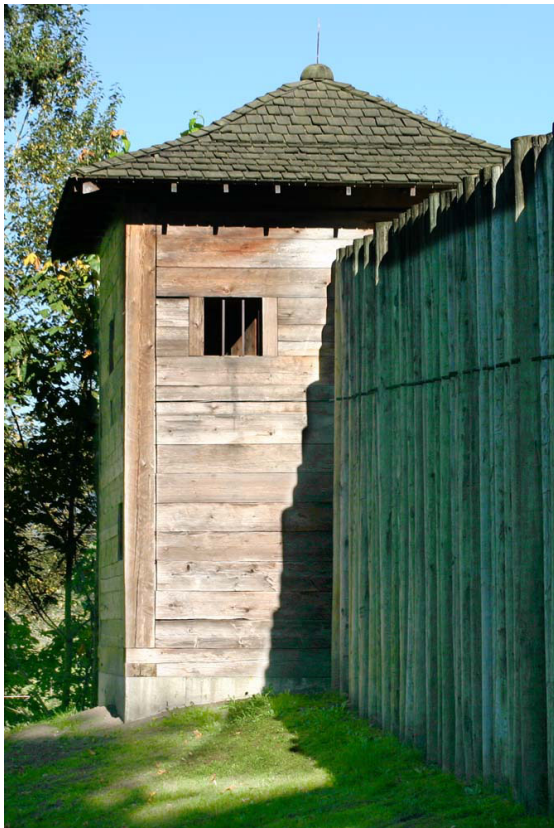
- L'acte créant la colonie de la Colombie-Britannique fut proclamé au fort Langley en 1858.

2.3 Énoncé d'intégrité commémorative

L'Énoncé d'intégrité commémorative est un document qui expose ce que signifie le concept d'intégrité commémorative pour un lieu historique national donné. Il sert de cadre de référence pour tout ce qui concerne le lieu : planification, gestion, exploitation, établissement de rapports qui lui sont pertinents et adoption de mesures correctives.

L'Énoncé d'intégrité commémorative oriente la gestion du lieu pour :

- déterminer ce qui est le plus important dans le lieu par rapport à sa désignation d'importance historique nationale;



Le bastion, LHNC Fort-Langley. A. Gavin, CSOC 2004

- voir, aux lieux historiques relevant de Parcs Canada, à ce que la priorité soit accordée aux éléments qui ont trait à l'importance nationale, dont les ressources et les messages;
- mettre l'accent sur le tout et non pas seulement sur les différentes ressources;
- assurant l'orientation du processus d'élaboration du plan directeur et de la préparation des plans de conservation et de mise en valeur dans le cadre du programme de partage des coûts des lieux historiques nationaux du Canada;
- formuler un ensemble de valeurs patrimoniales et d'objectifs qui peuvent servir à analyser l'incidence des propositions d'aménagement ou de réutilisation adaptative des lieux ou de la propriété avoisinante;
- servir de fondement aux directives d'aménagement applicables aux projets de développement dans le lieu historique national ou autour de celui-ci et pouvant avoir une influence sur les lieux;
- orienter les messages relatifs au patrimoine dans le cadre des plans de marketing et des programmes;
- servir de fondement aux rapports sur l'état des lieux historiques nationaux destinés aux Canadiens.

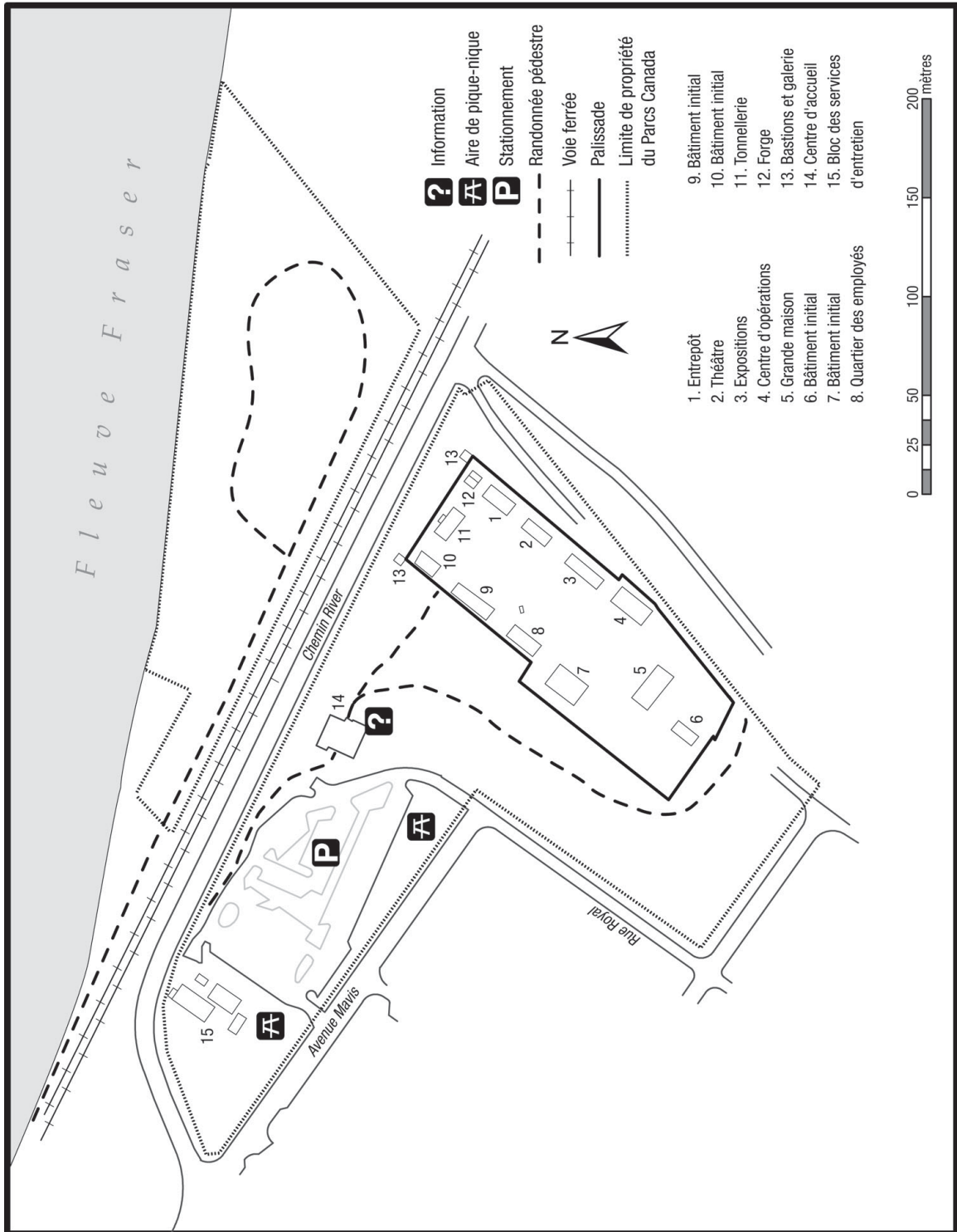
2.4 Résumé de l'énoncé d'intégrité commémorative

Le résumé de l'*Énoncé d'intégrité commémorative du fort Langley* (2003) qui suit décrit les ressources et les valeurs clés du lieu historique, en particulier en ce qui concerne trois éléments – la protection des ressources, la communication efficace et le respect des autres valeurs patrimoniales.

2.4.1. Protection des ressources

Ce premier volet renvoie aux ressources culturelles sur lesquelles se fonde la désignation du lieu historique. Par ressource culturelle on entend toute une gamme de caractéristiques, dont les paysages culturels, les sites archéologiques, les ouvrages et les dossiers historiques. Les ressources

Figure 2: Endroit désigné et propriété administrée



culturelles revêtent toutes une certaine valeur; Parcs Canada les répartit en deux catégories distinctes.

Les ressources culturelles de *niveau I* sont directement associées aux motifs de la désignation du lieu historique.

Les ressources culturelles de *niveau II*, sans être directement associées à l'objectif de commémoration du lieu historique, ont tout de même une valeur en raison de leur association avec une page de l'histoire, l'emplacement géographique, un événement ou une personne.

Les ressources qui ne répondent pas à ces critères ne sont pas visées par la *Politique de gestion des ressources culturelles*; elles sont plutôt gérées par le biais d'autres processus et politiques.

Endroit désigné (ressources culturelles de niveau I)

« Endroit désigné » s'entend du territoire reconnu par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Au fort Langley, l'endroit désigné comprend le secteur formé par la palissade reconstruite de même que la bande de 2 m sur 30 m de l'autre côté de la palissade du sud-ouest. Ce secteur se trouvait dans l'enceinte de la palissade d'origine, lorsque le fort servait de poste de traite des fourrures. L'endroit désigné comprend également tout vestige de la construction d'origine (voir figure 2).

La valeur historique de l'endroit désigné réside dans l'emplacement stratégique du fort Langley en bordure du fleuve Fraser, l'accès au fleuve, la vue sur le fleuve, l'emplacement et l'orientation du complexe. La Compagnie de la Baie d'Hudson a choisi de construire le fort Langley près de la côte du Pacifique, en bordure du Fraser, pour favoriser son commerce maritime et pour assurer un lien de communications avec les postes de l'intérieur. Parce qu'il était situé en bordure d'un petit faux-chenal, le fort Langley n'était pas visible du chenal principal, tout en ayant un accès direct au fleuve. La présence d'un petit promontoire a aussi contribué à la défense des lieux parce qu'il donnait une vue non encombrée du Fraser et des environs.

L'*Énoncé d'intégrité commémorative* souligne l'importance des attraits naturels de l'endroit désigné et des alentours. La préservation de l'intégrité culturelle des lieux passe par le maintien

du relief et du panorama de l'endroit de même que par la communication des liens qui existaient entre le fort et le fleuve Fraser.

Patrimoine bâti (ressource culturelle de niveau I)

Construit entre 1840 et 1860, l'entrepôt de la Compagnie de la Baie d'Hudson, doté d'une ossature de bois et de matériaux typiques de la rivière Rouge, est le seul exemple encore debout des ouvrages datant de l'époque du commerce des fourrures. L'orientation et l'emplacement de l'entrepôt ont défini l'agencement des autres bâtiments qui se trouvent dans le périmètre du fort. Cette ressource culturelle relie le fort tel que nous le connaissons aujourd'hui à la période où il jouait un rôle d'envergure nationale.

Ressources archéologiques in situ (ressources culturelles de niveau I)

Le lieu historique renferme un certain nombre de ressources archéologiques de niveau I qui attestent du fort historique, de ses bâtiments et autres ouvrages, de même que de leurs dimensions et des matériaux utilisés :

- les structures et autres vestiges *in situ* datant de 1839 à 1886, et liés, preuve à l'appui, à l'occupation du lieu par la Compagnie de la Baie d'Hudson;
- les vestiges *in situ* repérés dans les secteurs susceptibles de présenter un intérêt archéologique qui pourraient être liés à l'occupation des lieux par la Compagnie de la Baie d'Hudson;
- les artefacts ou les attraits liés à la période d'occupation des lieux par la Compagnie de la Baie d'Hudson de 1839 à 1886.

Ces ressources permettent d'avoir une meilleure compréhension de l'endroit, des liens et de la fonction des anciens bâtiments du fort de même que des lieux en général.

Objets historiques (ressources culturelles de niveau I)

Les objets historiques de niveau I du fort Langley font partie de la collection archéologique et de la collection muséologique qui se rapportent directement au fonctionnement du lieu comme poste de traite des fourrures et de son rôle comme



Une activité pour enfants. J. Gordon, 2004

endroit où a été proclamée la colonie de la Colombie-Britannique. Parmi les objets que renferment ces collections figurent des outils de pierre, des pierres fissurées sous l'action du feu, des objets de métal, des attaches, des charnières, des outils, de la céramique, des fragments de pipes en argile et toute une série d'articles liés à la pêche, à l'agriculture et aux activités de tous les jours.

Objectifs de protection des ressources

Le fort Langley, et les ressources qui se rapportent directement à sa désignation comme lieu historique national, restera intact et ne sera pas menacé lorsque toutes les conditions suivantes seront réunies :

- ses ressources culturelles et les valeurs qui y sont associées sont respectées;
- les décisions de gestion du lieu sont fondées sur des renseignements adéquats et pertinents et sont prises conformément à la *Politique de gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada;
- les ressources culturelles et les valeurs qui y sont associées ne sont pas perdues, altérées ou menacées par des processus naturels comme l'érosion et la dégradation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du lieu historique;

- les ressources culturelles et les valeurs qui y sont associées ne sont pas perdues, altérées ou menacées par les activités humaines, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du lieu historique;
- les valeurs historiques des ressources sont communiquées aux visiteurs et aux intervenants.

2.4.2. Mise en valeur du patrimoine

Messages d'importance nationale

La communication est le deuxième volet de l'intégrité commémorative. Un processus de communication efficace permet aux visiteurs de se familiariser avec les lieux et de comprendre les raisons de sa commémoration. Les messages transmis sont tirés de l'*Énoncé d'intégrité commémorative*. Quatre messages d'envergure nationale appuient la commémoration du fort Langley comme lieu historique national :

1^{er} message d'importance nationale

Le fort Langley fut construit en 1827 pour se débarrasser des marchands de fourrure qui étaient venus de Boston pour monopoliser le commerce maritime.

Messages en contexte

- Le fort Langley était un poste éloigné de la Compagnie de la Baie d'Hudson, établi par l'Empire britannique sur la côte nord-ouest.
- Le commerce maritime des fourrures le long de la côte nord-ouest, amorcé par les marchands britanniques à la suite de l'expédition du capitaine James Cook en 1778, a été dominé dès les années 1790 par les intérêts commerciaux des Américains.
- Le fort Langley a été bâti stratégiquement sur la terre ferme par rapport à l'océan, la frontière internationale, la voie navigable du fleuve Fraser et les populations autochtones.
- Les peuples autochtones ont eu divers rôles à jouer dans l'exploitation du fort Langley.
- Lorsqu'il fut bâti, le fort Langley était le seul poste de traite de la côte du Pacifique entre le fleuve Columbia et l'Alaska.
- Le fort Langley a eu dans le passé des liens étroits avec le S.S. *Beaver*, le premier vapeur sur la côte du nord-ouest, qui reliait les postes côtiers de la Compagnie et qui faisait du troc avec les peuples autochtones à divers endroits le long de la côte.

Ce message souligne l'importance nationale du commerce des fourrures, et la place qu'occupait le fort Langley comme centre de commerce sur la côte du Pacifique. Mis sur pied par George Simpson, le fort Langley devint une plaque tournante pour le commerce et le transport dans le Nord-Ouest du Pacifique, servant de centre de ravitaillement et de transbordement pour le commerce vers l'intérieur, sur le territoire britanno-canadien.

2^e message d'importance nationale

Ce fut du fort Langley, reconstruit en 1840 (sic 1839) plus loin en amont, que la Compagnie de la Baie d'Hudson commença à exporter du saumon, approvisionnant ses autres forts et les îles Sandwich (Hawaï).

Messages en contexte

- Le fort Langley fut une importante source de marchandises dans le cadre du commerce intérieur et des exportations de la

Compagnie de la Baie d'Hudson : saumon fumé, canneberges et produits agricoles.

- Au fort Langley, la Compagnie de la Baie d'Hudson s'est adonnée à de nombreuses activités agricoles pour approvisionner ses propres postes de traite de même que la Russian-American Fur Company, en Alaska.
- Les Autochtones de la côte et de l'intérieur ont eu un rôle à jouer dans l'évolution des intérêts commerciaux associés au lieu historique.

Le deuxième message d'envergure nationale attire l'attention sur la diversification du commerce qui s'est produite au lieu historique. Par la suite, la Compagnie de la Baie d'Hudson élargit sa sphère d'activités pour faire le commerce intérieur et l'exportation du saumon, des canneberges et des produits agricoles. À mesure que le fort s'adonnait au transport maritime, à la pêche et à l'agriculture, il s'implanta comme centre de commerce et assura la souveraineté des Britanniques et des Canadiens.

3^e message d'envergure nationale

Après que fut abandonné le fleuve Columbia comme route de commerce, en 1848, la Compagnie envoya ses marchandises à Langley pour qu'elles soient acheminées à ses forts en Colombie-Britannique.

Messages en contexte

- Le fort Langley a contribué à la création de voies praticables vers l'intérieur, sur le territoire britanno-canadien.
- Du moment de sa création jusqu'en 1858, le fort Langley était le point de départ de la navigation sur le fleuve Fraser.
- Le fort Langley était le dernier poste et le point de rencontre de la voie terrestre de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de la route de commerce exclusivement britannique qui menait vers l'intérieur et les autres voies de commerce.
- Le fort Langley servit de centre d'approvisionnement pour les postes de l'intérieur de la Compagnie de la Baie d'Hudson.
- Le fort Langley faisait partie du réseau de postes de traite de la Compagnie de la Baie

d'Hudson établi sur le versant du Pacifique, et il est représentatif du réseau élargi de forts que la Compagnie de la Baie d'Hudson avait fait ériger dans la majeure partie de l'Ouest et du Nord canadien.



Un jeu, bâtiment des expositions. J. Gordon, 2004

Ce troisième message d'envergure nationale souligne le rôle important que joua le fort Langley comme centre régional de troc, de commerce et de transport, reliant le réseau de postes de traite qui s'étendait d'un océan à l'autre. L'intensification des activités de commerce des fourrures au fort Langley a permis de renforcer considérablement la présence britannique et canadienne dans le Nord-Ouest du Pacifique dans une période caractérisée par un climat d'incertitudes politiques.

4^e message d'envergure nationale

L'acte créant la colonie de la Colombie-Britannique fut proclamé au fort Langley en 1858.

Messages en contexte

- En 1858, le fort Langley était considéré comme un endroit convenable pour y établir la capitale de la colonie, et la proclamation à cet endroit témoignait de son rôle comme centre de commerce et de pouvoirs.
- La colonie de la Colombie-Britannique fut créée en partie parce que la souveraineté était menacée par l'arrivée rapide de prospecteurs américains lors de la Ruée vers l'or.
- La proclamation de la colonie de la Colombie-Britannique en 1858 fut en soi

l'affirmation de la souveraineté britannique sur les territoires de cette région.

- James Douglas (Chevalier Commandeur de l'Ordre de l'Empire britannique, 1863), représentant de la Compagnie de la Baie d'Hudson et gouverneur de la nouvelle colonie, a joué un rôle clé lors de la proclamation de la colonie de la Colombie-Britannique.
- Le transport de la traite des fourrures, les pourvoiries et les structures de commerce ont fait partie intégrante de l'établissement et du maintien de la souveraineté britannique et canadienne sur la côte Ouest.
- Les liens avec les Autochtones ont joué un rôle essentiel dans la création du fort Langley et le maintien de la présence britannique sur la côte.

Ce dernier message souligne l'expansion des activités commerciales dans l'Ouest canadien, qui s'est soldée par la proclamation de la colonie de la Colombie-Britannique. La création de la colonie a manifestement servi à établir la souveraineté britannique sur les territoires et a, de fait, permis d'assurer la maîtrise des activités commerciales le long de la côte du Pacifique.

Objectifs de mise en valeur du patrimoine

Les motifs qui justifient la création des lieux historiques nationaux sont bien communiqués lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- les activités de mise en valeur du patrimoine permettent aux visiteurs de découvrir les éléments qui donnent au lieu historique son importance nationale;
- les visiteurs et les intendants du lieu historique comprennent pourquoi le lieu historique revêt de l'importance à l'échelle nationale;
- les décisions de gestion sont étayées par des renseignements solides, et elles sont prises conformément aux principes et aux pratiques de la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada;
- le public saisit le rôle important qu'ont joué les Autochtones dans le commerce des fourrures au lieu historique;

- le public comprend l'importance nationale du lieu historique;
- l'appui et la participation de la communauté aux événements et aux activités liées à la présentation des messages d'importance nationale sont encouragés.

2.4.3. Autres valeurs patrimoniales

Outre les valeurs associées au lieu historique qui sont soulignées, plusieurs autres ressources et messages revêtent également une certaine importance, sans pour autant être liées aux motifs de la désignation du lieu historique.

Ressources non associées aux motifs de la désignation

Trois des bâtiments reconstruits du fort Langley sont des édifices fédéraux du patrimoine, ce qui en fait des ressources culturelles de niveau II. Ces trois bâtiments ont été construits dans le cadre des célébrations du centenaire organisées pour souligner la proclamation de la colonie de la Colombie-Britannique.

Le quartier des employés (1957), à l'ossature de bois typique de la rivière Rouge, permet de relater l'histoire sociale des employés au fort. Le bastion nord-est (1957) souligne la présence du bastion qui ornait le coin nord-est de la palissade d'origine. Les bastions servaient à défendre le fort contre les attaquants; nombre de forts de la Colombie-Britannique en renfermaient au XIX^e siècle. La grande maison (1959) est une réplique du centre administratif du fort original; c'est aussi l'endroit où fut proclamée la colonie. La princesse Margaret a présidé l'ouverture officielle du lieu historique national en 1958, et c'est dans la grande maison que s'est tenue la réunion annuelle du premier ministre et du conseil exécutif de la Colombie-Britannique, de 1959 à 1991.

Objectifs pour les ressources non liées aux motifs de la désignation

Les ressources culturelles de niveau II et les valeurs qui leur sont associées sont protégées et respectées lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- toutes les décisions de gestion se fondent sur des données solides et sont prises en

conformité avec les principes et les pratiques de la *Politique de gestion des ressources culturelles de Parcs Canada*.

- la valeur historique des ressources est transmise aux visiteurs et aux intervenants.

Messages non liés aux motifs de la désignation

L'*Énoncé d'intégrité commémorative* précise un certain nombre d'autres messages qui véhiculent des aspects importants de la valeur patrimoniale du fort Langley. Ces messages portent sur l'histoire préeuropéenne des Premières nations dans les environs, sur l'importance historique de la Native Sons Organization et de ses efforts pour souligner l'histoire de la Colombie-Britannique, sur le rôle du Corps royal du génie dans la création de la colonie de la Colombie-Britannique, et sur les éléments qui relient le lieu à d'autres postes de traite de la Compagnie de la Baie d'Hudson et du réseau tout entier de lieux historiques nationaux.

Objectifs pour les messages non liés aux motifs de la désignation

Les messages non liés aux motifs de la désignation de fort Langley comme lieu historique national sont bien communiqués si les conditions suivantes sont réunies :

- une partie de l'expérience liée à la mise en valeur du patrimoine permet de transmettre les messages non liés aux motifs de la désignation du fort Langley comme lieu historique national;
- les messages non liés aux motifs de la désignation du fort comme lieu historique national et leur mise en valeur n'empêchent ni la mise en valeur ni la compréhension de l'importance historique nationale des lieux;
- les visiteurs comprennent les messages non liés aux motifs de la désignation du fort Langley comme lieu historique national;
- les décisions de gestion se fondent sur des données pertinentes et solides et sont prises en conformité avec les principes et les pratiques de la *Politique de gestion des ressources culturelles du Canada*.

2.5 L'énoncé d'intégrité commémorative comme cadre pour l'élaboration du plan directeur

L'*Énoncé d'intégrité commémorative* sert de point de repère pour la planification et la prise de décisions au fort Langley. Il fait la description des ressources et des messages qui font partie intégrante de la commémoration du lieu historique, mais il ne donne aucune mesure de gestion en particulier. L'élaboration du plan directeur se fait à partir de l'Énoncé, et établit les buts stratégiques, les objectifs et les mesures nécessaires pour faire en sorte que les valeurs patrimoniales sont protégées, mises en valeur et respectées par tout un chacun.

3.0 CONTEXTE ACTUEL ET ORIENTATION FUTURE

3.1 Vision, buts stratégiques, objectifs et mesures

La présente section fait état de la vision et des buts stratégiques, des objectifs et des mesures qui, ensemble, visent à :

- assurer l'intégrité commémorative du lieu historique;
- faire mieux comprendre et apprécier l'histoire et l'importance nationale du lieu historique;
- gérer le lieu historique tout en respectant ses ressources naturelles et les environs;
- offrir aux visiteurs une expérience agréable et dynamique qui favorise leur apprentissage;
- accroître les partenariats et la collaboration dans la région.

La *vision* donne l'orientation à long terme que doit suivre le lieu historique national. Les *buts stratégiques* mettent en lumière les grandes priorités de gestion, imposées par la loi, les politiques et les lignes directrices de gestion. Les *objectifs* permettent de décrire les résultats attendus et les *mesures* décrivent les moyens qui permettront de réaliser les objectifs de gestion et, en bout de ligne, les buts stratégiques.

3.2 Vision

Au cours des quinze prochaines années, les valeurs et les ressources patrimoniales pour lesquelles le lieu historique national du Fort-Langley a été commémoré continueront d'être préservées et améliorées. Toutes les ressources d'importance nationale qui se trouvent sur les lieux, de même que les données et objets historiques entreposés ailleurs, seront protégés et mis en valeur de manière convenable. L'histoire du fort Langley sera transmise d'une manière intéressante et respectueuse qui reflètent l'esprit et relatent l'histoire de cet important fort de la Compagnie



Bâtiment des expositions. J. Gordon, 2004

de la Baie d'Hudson datant du XIX^e siècle. Les services et les programmes offerts permettront aux visiteurs de vivre une expérience dynamique et d'apprécier à sa pleine valeur l'importance du fort Langley et les rôles majeurs qu'il a joués durant la période où il a servi de centre pour le commerce de la fourrure, du poisson et de produits agricoles, pour le transport et pour l'établissement de la souveraineté britannique et canadienne. L'histoire du fort Langley sera transmise aux visiteurs, à ceux qui se rendent sur place de même qu'à ceux qui font l'expérience du lieu historique par le biais du site Internet de l'Agence Parcs Canada ou d'autres programmes offerts hors site, d'une manière active, intéressante et dynamique. Le lieu historique sera un élément important du réseau national de lieux historiques tout en étant une source de fierté pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

3.3 Intégrité commémorative

L'intégrité commémorative de ce lieu historique sera rehaussée par divers moyens, dont la protection des ressources, la communication appropriée, les soins et le respect dans toutes les décisions qui seront prises.

3.3.1 Protection des ressources

But stratégique

Les ressources qui symbolisent l'importance historique nationale du fort Langley ne sont ni menacées ni altérées.

Une évaluation réalisée dans le cadre du *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées (1999)* a confirmé que les ressources culturelles du fort Langley étaient dans un état passable à bon. Cette évaluation portait sur l'endroit désigné, le patrimoine bâti, les ressources archéologiques *in situ* et les objets historiques qui sont associés à l'objectif de commémoration du lieu historique.

Endroit désigné

L'endroit désigné du fort Langley comprend les ressources culturelles, les caractéristiques et les attraits naturels pour lesquels le lieu historique a été commémoré. La palissade reconstruite permet de délimiter et de protéger l'endroit désigné du lieu historique. Un chemin et une voie ferrée, aménagés avant l'acquisition par le gouvernement de la propriété riveraine en 1967, empêchent l'accès direct au fleuve. Les visiteurs ont tout de même la possibilité d'apprécier les attraits naturels et les ouvrages de défense, l'accès protégé à un faux-chenal sous le vent, et



Le quartier des employés. A. Gavin, CSOC 2004

l'emplacement stratégique du fort sur un promontoire en pente graduelle qui donne sur la rivière et la région avoisinante.

Objectifs

- maintenir le caractère ouvert du paysage historique à l'intérieur et à l'extérieur de la palissade de même que la vue du fleuve Fraser et des terres avoisinantes;
- protéger les ressources naturelles et culturelles de sorte qu'elles ne soient ni détruites ni altérées par les processus naturels comme l'érosion ou la désintégration ou les effets de l'utilisation humaine, sur les lieux et dans les alentours;
- fonder les décisions relativement à la protection et à la préservation de l'endroit désigné sur des données adéquates et solides, dans le respect des principes et des pratiques de la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*.

Mesures

- préparer une stratégie d'entretien pour l'endroit désigné;
- surveiller les ressources culturelles *in situ*, et plus particulièrement les incidences qu'entraînent l'utilisation humaine, les processus naturels et l'utilisation des terres limitrophes;
- collaborer avec les propriétaires des terres avoisinantes pour favoriser l'établissement d'un régime d'utilisation des terres qui soit compatible avec l'endroit désigné.

Patrimoine bâti

L'entrepôt historique de la Compagnie de la Baie d'Hudson a été ramené à son état d'origine au milieu des années 30, et les travaux de surveillance et d'entretien réalisés régulièrement ont permis de préserver l'état du bâtiment. Toutes les autres structures d'origine ont été démontées ou sont tombées en ruine à la suite de la fermeture du fort, en 1886.

Neuf autres bâtiments ont été construits entre 1956 et 1999, dont trois, soit la grande maison, le quartier des employés et le bastion nord-est, ont été aménagés entre 1956 et 1958 pour souligner le centenaire de la proclamation de la colonie de la Colombie-Britannique. Ces trois ouvrages ont été



Excavations de 1994 à la Structure L. J. Porter, Parcs Canada

désignés édifices reconnus par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP), ce qui en fait des ressources culturelles de niveau II. La forge, le bastion nord-ouest, la tonnellerie, les murs de la palissade et les structures auxiliaires ont été bâtis entre 1958 et 1995 pour améliorer les produits de mise en valeur du patrimoine et l'espace destiné aux expositions. Le plan directeur de 1995 a donné lieu à une autre période de développement, au cours de laquelle les trois dernières structures ont été aménagées dans l'enceinte de la palissade. Le tout a été effectué dans le plus grand soin afin de respecter le plus possible l'emplacement et le style architectural des structures d'origine.

Depuis 1995, plusieurs initiatives ont été entreprises pour rehausser l'intégrité culturelle du lieu historique. Parmi les principales améliorations apportées figurent les suivantes :

- installation de systèmes d'extinction d'incendie dans l'entrepôt, le quartier des employés et le bastion nord-est;
- amélioration des systèmes de surveillance électronique;
- agrandissement de l'espace réservé aux expositions et aménagement d'un ascenseur dans la Grande maison;

- remaniement du quartier des employés pour respecter l'usage qui en était fait autrefois;
- remplacement d'une section de 25 m de la palissade; traitement d'autres sections de la muraille pour réduire les effets entraînés par la pourriture et les insectes;
- inventaire de l'ensemble du patrimoine bâti;
- mise à jour des plans et des cartes du lieu historique.

Objectifs

- préserver l'entrepôt de la Compagnie de la Baie d'Hudson et des autres éléments du patrimoine bâti;
- respecter les pratiques reconnues de surveillance et d'évaluation;
- recourir aux données les plus à jour et les plus exactes sur la conservation, les ressources archéologiques et l'histoire.

Mesures

- passer en revue les protocoles en place pour la conservation, la surveillance et l'entretien de l'entrepôt de la Compagnie de la Baie d'Hudson et des autres structures du patrimoine bâti;

- surveiller régulièrement l'état des structures bâties pour déceler tout signe de détérioration et déterminer les mesures correctives qui s'imposent;
- préparer des stratégies de conservation intégrée à long terme pour toutes les ressources patrimoniales;
- consigner tous les travaux d'entretien effectués.

Ressources archéologiques *in situ*

Cinq décennies de fouilles archéologiques ont permis de constituer une vaste collection d'artefacts, de notes d'arpentage, de cartes et de photos qui témoignent de l'histoire et de l'agencement de ce fort de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Les ressources *in situ* sont conservées au lieu historique même; les collections recueillies dans le cadre des fouilles ont été retirées pour en assurer la préservation. Malheureusement, nombre des ressources *in situ* le long du périmètre nord ont été détruites ou endommagées lors de la construction de la voie ferrée du Canadien national en 1911-1913, soit une décennie avant la désignation de l'endroit comme lieu d'importance historique nationale.

Réalisées dans les années 50, les premières fouilles ont confirmé l'emplacement de la palissade d'origine. Les travaux réalisés par la suite, dans les années 70, ont permis de trouver les vestiges de plusieurs des structures d'origine. Une série de sondages archéologiques ont révélé des traces datant de l'époque du commerce des fourrures, notamment des caves, des fosses à déchets et des vestiges de bâtiments. Les fouilles effectuées au milieu des années 80 ont permis d'étudier l'état de l'infrastructure de l'entrepôt et du terrain autour. Ces fouilles ont révélé les premiers signes évidents de la présence d'une passerelle surélevée le long du mur de la palissade nord. D'autres travaux d'excavation réalisés le long de l'escarpement au nord ont pu établir l'existence de deux caves associées à une ancienne résidence remontant à l'époque du commerce des fourrures.

L'excavation pratiquée à la fin des années 80 et au début des années 90 visait à déterrer les vestiges de la tonnellerie et de la cuisine de l'époque.

Ces travaux ont aussi permis de mettre à jour des preuves de la colonisation à grande échelle qui a précédé l'usage des lieux comme fort de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Une évaluation plus poussée a permis de découvrir plus de 400 objets datant de la période préeuropéenne de même que 900 artefacts historiques. À la fin des années 90, les chercheurs ont découvert divers éléments et artefacts de l'époque préeuropéenne et certains autres du XIX^e et du XX^e siècle.

Depuis le milieu des années 90, le programme archéologique du lieu historique porte surtout sur l'excavation et la surveillance à assurer relativement à la construction du nouveau centre d'accueil, du théâtre, du bâtiment des opérations, du bâtiment des expositions, du bâtiment des collections et du complexe de l'entretien.

Objectifs

- protéger toutes les ressources archéologiques *in situ* afin d'empêcher qu'elles ne se détruisent ou ne s'altèrent sous l'effet de l'érosion, de travaux de construction, de l'utilisation humaine ou des travaux réguliers d'entretien;
- communiquer l'importance des ressources archéologiques du lieu historique.

Mesures

- préparer une analyse descriptive des ressources archéologiques qui renferme un relevé de tous les travaux de fouilles archéologiques réalisés;



Assiette en terre cuite trouvée à Fort Langley en 1989. J. Porter, Parcs Canada

- déterminer s'il est efficace de recourir à un géoradar non intrusif pour cartographier et surveiller les ressources *in situ*;
- préparer des stratégies de surveillance et de préservation pour les ressources archéologiques;
- mettre en valeur l'information tirée de la vaste collection de notes d'arpentage, de cartes et de photos.

Objets historiques

La collection muséologique du fort Langley, constituée de quelque 5 000 objets historiques et de près de 12 000 reproductions, est gardée dans une installation réservée au lieu historique même. Les ressources de niveau I comprennent des objets, des dessins et des croquis qui se rapportent à des événements marquant associés à l'objectif de commémoration du lieu historique, aux personnages associés au fort de la Compagnie de la Baie d'Hudson et à la période allant de 1839 à 1886.

La collection archéologique renferme près de 100 000 objets recueillis au cours des cinquante dernières années. Cette vaste collection, qui comporte des outils de pierre, des cailloux, des objets de métal, des outils, des fragments de céramique et de verre, des articles de maison, des matériaux agricoles et divers objets associés aux activités pratiquées à l'époque, comme l'emballage des canneberges et le séchage du saumon, se trouve dans trois endroits différents. Certains objets, en bon état, ont été intégrés aux expositions sur place. Le reste de la collection archéologique se trouve à Winnipeg et à Calgary. Les collections muséologiques et archéologiques sont toutes deux dans un état allant de passable à bon.

L'une des recommandations qui avait été formulée dans le plan directeur de 1995 consistait à aménager un espace convenable sur place pour les archives et les expositions. Parcs Canada a fait construire de nouvelles installations qui abritent les éléments clés de la collection d'objets culturels et archéologiques, et qui en font l'exposition et l'interprétation. Les systèmes de sécurité et de sécurité-incendie ont été modernisés récemment, ce qui permet de mieux protéger la collection.



Interprète en costume d'époque. J. Gordon, 2004

Objectifs

- évaluer, répertorier et protéger de manière continue tous les objets historiques associés au lieu historique;
- faire mieux comprendre et apprécier les collections muséologiques et archéologiques.

Mesures

- préparer une stratégie d'entretien et de gestion à long terme des collections muséologiques et archéologiques de niveaux I et II;
- revoir la description des collections;
- convertir en numérique les notices catalographiques et les images pour améliorer l'accès à l'information aux fins de la prise de décisions et de la recherche.

3.3.2 Mise en valeur du patrimoine

But stratégique

Les motifs de la désignation du fort Langley comme lieu d'importance nationale sont communiqués efficacement.

Depuis 1995, des travaux considérables ont été réalisés pour améliorer les installations et les programmes d'interprétation du lieu historique. Le fort Langley communique avec les visiteurs de divers moyens – visites guidées, démonstrations, vidéos, panneaux d'interprétation, activités d'interprétation historique, dépliants, et services et



Lames d'herminette trouvées lors des excavations de 1995. J. Porter, Parcs Canada

programmes du Centre d'accueil. De plus, le personnel donne des programmes à l'intention des groupes scolaires et élabore en ce moment un programme de diffusion externe.

Le *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées* (1999) renfermait une évaluation très favorable des activités de mise en valeur du patrimoine au lieu historique, et a fait ressortir trois secteurs où des améliorations ont été apportées : les peuples indigènes, les femmes et les minorités visibles; les événements qui ont façonné la nation, et les messages d'importance nationale.

Des sondages réalisés en 2000 et en 2003 révèlent que les visiteurs sont très satisfaits des programmes de mise en valeur du patrimoine. Ces sondages montrent également que la communication de l'importance nationale du fort Langley s'est améliorée grâce à la diversification des supports utilisés, comme le proposait le plan directeur de 1995. Parcs Canada reconnaît qu'il faut diversifier davantage le programme de mise en valeur du

patrimoine en faisant fond sur les résultats obtenus dans le cadre des programmes en cours sur place.

Objectifs

- soulever l'intérêt de publics divers à l'égard des produits et programmes du fort Langley;
- transmettre efficacement l'importance nationale du lieu historique;
- communiquer les éléments reliant le fort Langley à d'autres lieux qui soulignent le commerce des fourrures, la souveraineté du Canada et le réseau de lieux historiques, de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation de Parcs Canada;
- voir à ce que tous les messages tiennent compte des travaux qui sont effectués et des connaissances qui sont acquises au sujet du lieu historique.

Mesures

- continuer d'évaluer l'efficacité des activités de mise en valeur du patrimoine au lieu historique;
- peaufiner le plan de mise en valeur du lieu historique, en réponse aux nouveaux besoins et aux nouvelles exigences des divers publics;
- sonder les visiteurs pour connaître les raisons qui les amènent au fort Langley; se servir de l'information recueillie pour cibler les publics existants et éventuels.

3.3.3 Autres valeurs patrimoniales

But stratégique

Les autres valeurs patrimoniales du fort Langley sont respectées par tous ceux et celles qui prennent des décisions ou des mesures touchant le lieu historique.

Un certain nombre de messages et de ressources de niveau II s'inscrivent dans le contexte des ressources archéologiques du lieu historique, ils sont liés à son évolution comme lieu historique national de même qu'au panorama d'histoire visible dans le paysage qui entoure le lieu historique. (section 2.4.3).

Les messages de niveau II décrivent les liens qui unissent le fort Langley au réseau de lieux historiques nationaux, son rapport avec le fort St. James et les autres postes de traite de la Compagnie de la Baie d'Hudson et son association avec le S.S. *Beaver*.

La grande maison, le quartier des employés et le bastion nord-est sont tous dans un excellent état. La collection d'objets de niveau II est en bon état; elle est entreposée dans une installation dotée d'équipement de régulation des conditions ambiantes.

Objectifs

- protéger les ressources culturelles de niveau II;
- véhiculer de manière efficace les messages de niveau II.

Mesure

- surveiller la collection de ressources de niveau II pour voir à ce qu'elle soit protégée et gérée conformément à la *Politique de gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada.

3.4 Protection et gestion des ressources naturelles

But stratégique

Les ressources naturelles du fort Langley sont protégées d'une manière qui soit conforme aux politiques de Parcs Canada tout en permettant aux visiteurs d'en profiter et de les apprécier à leur juste valeur.

Le fort Langley protège de nombreuses ressources naturelles importantes – un habitat riverain, la végétation dans la plaine inondable/le marais, et des communautés d'arbustes, d'arbres et de plantes.

Le rapport d'évaluation des espèces en péril pour le lieu historique du Fort-Langley présente les résultats d'une évaluation biophysique en profondeur effectuée en 2002. Ce rapport donne une description détaillée des secteurs riverains et des hautes-terres. Aucune espèce végétale ni animale d'importance pour la province ou le gouvernement fédéral n'a été trouvée sur la propriété gérée par Parcs Canada.



Centre d'accueil. A. Gavin, CSOC 2004

En plus de recenser les plantes et animaux du lieu historique, l'évaluation a permis de mieux faire comprendre le paysage historique le long du fleuve, en particulier l'évolution du chenal Bedford de la période d'occupation par la Compagnie de la Baie d'Hudson jusqu'à aujourd'hui.

L'Agence Parcs Canada s'est servie de l'évaluation et du plan directeur pour établir les priorités de gestion relativement aux ressources naturelles du lieu historique.

Objectifs

- consigner et protéger les ressources naturelles du lieu historique;
- arriver à un équilibre entre la protection des ressources naturelles et la nécessité de préserver les caractéristiques importantes du paysage historique, et surtout la vue sur le fleuve et la sensation d'ouverture que procurent les hautes-terres;
- réduire au minimum l'impact de l'utilisation par les visiteurs, tout en leur permettant de profiter du milieu naturel.

Mesures

- élaborer une stratégie de gestion de la végétation qui permette un équilibre entre la nécessité de protéger les ressources naturelles du lieu historique et la préservation des attraits importants du paysage historique;
- continuer de recourir à des pratiques écologiques de gestion pour les ressources naturelles et culturelles du lieu historique.

3.5 Expérience des visiteurs

But stratégique

Les installations, les programmes et les services satisfont et dépassent les attentes des visiteurs tout en respectant le cachet et l'emplacement du fort Langley.

Ouvert à l'année, le lieu historique national du Fort-Langley accueille des visiteurs venus du Lower

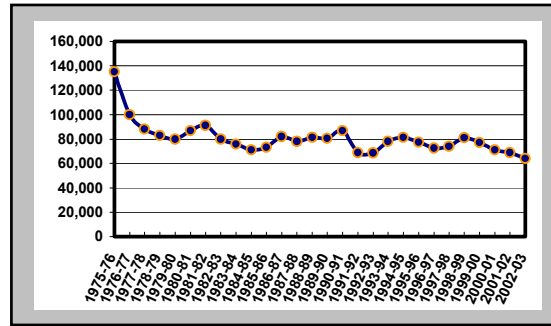


Figure 3: Statistiques sur les visiteurs (1975 - 2003)

Mainland, d'un bout à l'autre du pays et de l'étranger. Au Centre d'accueil, une série d'expositions leur présente le lieu historique et le contexte historique dans lequel il s'insère. Le Centre comprend également un comptoir d'information avec personnel, une boutique exploitée par les Amis du Fort et des toilettes. Il y a un stationnement et une aire de pique-nique sur place.

Du Centre d'accueil, un court sentier mène à la barrière principale du fort. À l'intérieur de la palissade, les visiteurs ont la possibilité d'explorer un vaste complexe de bâtiments, dont l'entrepôt d'origine de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Des blocs en coin soulignent l'emplacement de quatre autres structures d'origine – la cuisine, l'entrepôt et deux quartiers des employés. Dans les bâtiments, des expositions d'interprétation, des présentations de théâtre, des activités spéciales, des archives et des collections relatent l'histoire du fort. Aucun autre aménagement n'est envisagé pour le moment.

Du niveau record de 134 371 personnes atteint en 1975-1976, le nombre de visiteurs a diminué de façon constante, avant de se stabiliser à 75 000 -



Regardant des produits d'échange. J. Gordon, 2004

85 000 dans les années 80 et 90. Après avoir légèrement augmenté durant la période allant de 1995 à 2001, par suite de l'aménagement du Centre d'accueil et de plusieurs autres structures, le nombre de visiteurs s'est remis à diminuer.

La réduction des heures d'ouverture hors saison, le manque de fonds dans les écoles publiques, la réduction du nombre de jours d'activités spéciales gratuites et l'absence de nouveaux programmes de mise en valeur du patrimoine sont autant d'éléments qui font qu'il soit difficile d'attirer de nouveaux visiteurs ou les visiteurs assidus.

Depuis 1995, l'attention a surtout porté sur l'aménagement des lieux. Maintenant que ces priorités ont été atteintes, l'attention peut se tourner vers l'amélioration des programmes de mise en valeur du patrimoine et la prestation de services de grande qualité aux visiteurs afin d'attirer leur intérêt à l'égard du lieu historique.

Un sondage mené auprès des visiteurs en 2000 a fourni des renseignements détaillés sur la démographie et l'efficacité des programmes et services d'interprétation. Ce sondage a confirmé que les visiteurs étaient d'avis que les changements apportés récemment à l'infrastructure et aux programmes de mise en valeur du patrimoine avaient grandement amélioré les services.

Objectifs

- offrir des programmes, des services et des installations qui répondent aux attentes des visiteurs;
- permettre au public de profiter du fort Langley, de l'apprécier à sa juste valeur et de le comprendre, de même que le réseau de lieux historiques nationaux;
- répondre aux diverses exigences relativement à la langue, l'apprentissage, l'âge et les besoins spéciaux.

Mesures

- passer en revue les sondages pour en dégager les besoins et les préférences des visiteurs;
- analyser les statistiques sur les visiteurs pour orienter les décisions liées aux investissements, aux opérations et aux activités de marketing.

3.6 Gestion des lieux

3.6.1. Marketing

Le fort Langley compte parmi les nombreuses attractions du Lower Mainland et de la vallée du Fraser, dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique. L'immigration et le tourisme dans la région ont connu une expansion rapide au cours des dernières décennies, ce qui représente un marché considérable de visiteurs possibles. Au même moment ont vu le jour dans la région de nombreuses attractions et services touristiques. Le fort Langley doit donc faire concurrence à des sites et des attractions qui se trouvent beaucoup plus près du marché de touristes de Vancouver.

Situé au coeur de la vallée du Fraser, le fort Langley a une histoire unique à partager. Importante destination touristique, la collectivité compte une rue principale historique, des musées, une gare historique et de nombreux petits magasins, restaurants, cafés et boutiques. Ensemble, le fort et la collectivité constituent une excellente destination pour une excursion d'une journée. Les efforts de marketing permettront de cibler les groupes de visiteurs appropriés, et de mettre en lumière les produits et les services qui les intéressent tout particulièrement.

Le fort Langley a récemment été retenu comme projet-pilote pour la mise en oeuvre du programme national de marketing des lieux historiques. Grâce à l'apport de nouvelles ressources considérables, il sera possible d'accroître la visibilité des lieux, de moderniser les programmes et d'attirer de nouveaux publics. Parcs Canada entend collaborer de près avec les autres lieux historiques nationaux de la vallée du bas Fraser, les forts et les lieux historiques de la CBH du Canada, les sites historiques patrimoniaux et les entreprises privées qui partagent ses intérêts.

Les études sur les tendances des visiteurs et la population canadienne permettront de relever les priorités en matière de marketing. Des études réalisées récemment révèlent une tendance vers l'augmentation du nombre de visiteurs sensibilisés et aventureux, en quête d'expériences culturelles enrichies et authentiques, axées sur la participation.

Objectifs

- relever les publics cibles;
- s'adapter à l'évolution des marchés;
- faire mieux connaître le lieu historique aux groupes de visiteurs possibles, y compris les centres d'information touristique, les voyageurs, les administrations locales, les sociétés d'histoire, les collectivités ethnoculturelles, les nouveaux Canadiens, les groupes scolaires et les journalistes;
- accroître le nombre de visiteurs annuels; et
- accroître les recettes.

Mesures

- améliorer les travaux de recherche et d'analyse pour mieux cibler et comprendre les publics cibles;
- peaufiner les services et les programmes pour répondre aux besoins des publics;
- collaborer avec les associations touristiques et les entreprises locales pour trouver des moyens de favoriser le tourisme au fort, dans le village et dans les environs; et
- mettre en oeuvre un système de surveillance de la fréquentation et de la satisfaction des visiteurs.

Mesures

- passer en revue les pratiques d'exploitation, de gestion et de prise de décisions pour voir à ce qu'elles contribuent à assurer l'intégrité du lieu historique national tout en offrant des occasions aux visiteurs d'utiliser le lieu historique, d'en apprendre davantage à son sujet et d'en profiter;
- recourir à des évaluations environnementales stratégiques pour évaluer au préalable les incidences environnementales de tout projet ou de toute activité envisagé;
- voir à ce que tous les programmes et toutes les pratiques d'administration et de sécurité respectent les normes professionnelles reconnues.

3.6.2. Élaboration du plan directeur

La gestion de tout lieu historique national doit être marquée du sceau du leadership, de l'intégrité et du professionnalisme. Les plans directeurs servent d'outils pour relever les priorités de gestion visant à améliorer les opérations du lieu historique, à fixer le calendrier à suivre, de même qu'à atteindre les buts, les objectifs et les mesures qui y sont prescrites.

Objectifs

- préserver l'intégrité dans tous les aspects des opérations, de la gestion et de la prise de décisions du lieu historique;
- se servir des fonds publics de manière judicieuse.

4.0 PARTENARIATS ET PARTICIPATION DU PUBLIC



Interprète en costume d'époque. J. Gordon, 2004

4.1 Intégration régionale

But stratégique

Les décisions de planification tiennent compte des meilleurs intérêts du lieu historique et de la collectivité, tout en demeurant conformes aux objectifs, politiques et lignes directrices opérationnelles de Parcs Canada.

L'examen du plan directeur a fait participer les intervenants intéressés à l'établissement des nouvelles priorités de gestion. Des journées portes ouvertes, des réunions et des séances d'information ont eu lieu tout au long du processus d'examen pour faire en sorte que les initiatives proposées tiennent compte des priorités, des intérêts et des besoins de l'Agence, de la localité et de la région.

Le chapitre bénévole des Amis du Fort est un partenaire important. Il participe activement aux activités spéciales et aux projets de conservation

du patrimoine, et à la programmation sur place et à sa diffusion. Parcs Canada reconnaît que son appui et son aide nous permet d'offrir à nos visiteurs une expérience de plus grande qualité, et compte offrir à ces bénévoles d'autres opportunités par le biais de partenariats au cours des prochaines années.

Les Premières nations, les groupes locaux de protection du patrimoine, la Business Improvement Association et d'autres partenaires s'intéressent particulièrement aux activités du lieu historique.

Les programmes et les initiatives de marketing au fort Langley reconnaissent la diversité culturelle et linguistique des environs. L'Agence Parcs Canada est consciente de l'importance que revêtent ces collectivités culturelles et linguistiques et elle s'efforcera de trouver des moyens d'attirer de nouveaux groupes sur le lieu historique.

Parcs Canada a conclu des partenariats clés avec le District régional du Grand Vancouver, le canton de Langley, le Langley Canoe Club, la chambre de commerce du Grand Langley et les commissions scolaires du district. Ces partenariats ont contribué à améliorer les services offerts au lieu historique de même que d'autres programmes et services de la région. La participation et la collaboration soutenues dans la collectivité restent une priorité.

Objectifs

- donner au public l'occasion de faire part de ses connaissances, de son expertise et de ses suggestions au sujet de quelconque aspect du programme de Parcs Canada; et
- assurer la planification des lieux et la prise de décisions de manière ouverte et inclusive.

Mesures

- passer en revue les produits de mise en valeur du patrimoine en collaboration avec les Premières nations de la région pour assurer l'exactitude de leur contenu;
- collaborer avec la collectivité locale au sujet des activités spéciales, des services offerts et des programmes;
- collaborer avec le chapitre bénévole des Amis du Fort comme un partenaire clé par le biais d'activités spéciales, de projets spéciaux de conservation du patrimoine, de programmation sur place et diffusée et un nouveau programme bénévole qui permettra d'améliorer la visite; et
- solliciter l'opinion des intervenants au sujet des initiatives de planification et de gestion du lieu historique.



Visiteurs. J. Gordon, 2004

5.0 RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE



Terrain du LHNC Fort-Langley. A. Gavin, CSOC 2004

Le Plan directeur du lieu historique national du Canada Fort-Langley a été soumis à une évaluation environnementale conformément à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes de 1999*. Parcs Canada a procédé à l'examen préalable d'entrée de jeu, de façon à pouvoir tenir compte des incidences environnementales associées aux initiatives proposées dans le plan avant de prendre des décisions irrévocables. Cette façon de procéder lui a également permis de modifier l'ébauche du plan en cours de route. L'examen avait pour but d'évaluer dans quelle mesure les propositions du plan directeur risquaient d'avoir des répercussions sur l'environnement. La mise en oeuvre des initiatives proposées dans le plan directeur accroîtra le niveau de protection des ressources culturelles et l'intégrité commémorative du lieu historique national du Canada Fort-Langley. Les mesures proposées s'inscrivent dans la politique de Parcs Canada et dans l'*Énoncé d'intégrité commémorative du lieu historique national du Fort-Langley*.

La fréquentation humaine a grandement modifié l'écosystème naturel dans le secteur sud du lieu historique national du Fort-Langley. La palissade, les bâtiments historiques et les vues panoramiques ouvertes sont des éléments importants de l'endroit désigné du lieu historique. Malgré la longue période d'occupation humaine, un nombre limité d'aménagements ont été effectués sur la terre au nord qui longe le fleuve Fraser. Mis à part un sentier non balisé, la majorité du secteur n'est pas aménagée. On y trouve des caractéristiques naturelles de la plaine inondable qui offrent un habitat très important (écosystèmes riverains). Le caractère non aménagé de cette propriété sera préservé étant donné que le plan directeur propose des mesures clés pour protéger et gérer ces ressources. L'évaluation des espèces en péril réalisée sur les lieux n'a révélé la présence d'aucune espèce figurant sur la liste du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) ou du Centre de données sur la conservation (CDC). Le rapport d'évaluation

recommandait de dénombrer de manière détaillée les espèces occupant cette parcelle de terre afin de déterminer si des espèces ou des communautés rares s’y trouvent. Si c’est le cas, il faudra déployer des efforts pour gérer ces espèces conformément à la politique de Parcs Canada et les dispositions de la *Loi sur les espèces en péril*.

Il est possible que les mesures de gestion de la végétation et les autres activités menées au lieu historique entraînent l’implantation de nouvelles espèces exotiques ou la propagation de populations déjà existantes : des graines de plante peuvent être transportées ou des substances végétales peuvent provenir de l’utilisation de matériaux de construction, de vêtements (des bottes) ou d’équipement contaminés. La préservation des vues panoramiques sera visée par la *Loi canadienne sur l’évaluation environnementale* (LCEE). Parcs Canada tiendra compte des conclusions des rapports d’évaluation environnementale avant de décider de la mesure à prendre : approuver, modifier ou abandonner le projet à l’étude. Au lieu historique national du Fort-Langley, le défi consistera à préserver les vues panoramiques ouvertes qui sont fidèles à ce qu’elles étaient dans le passé sans favoriser la croissance de mauvaises herbes du côté nord de la palissade ou le long du périmètre nord de la parcelle au nord.

Les risques d’effets environnementaux cumulatifs sont faibles. La mise en oeuvre des mesures clés n’entraînera aucune cession des terres non aménagées. Les niveaux de fréquentation ne devraient pas augmenter de manière considérable comme suite aux initiatives de marketing et de diffusion externe. Les principales mesures proposées dans le plan directeur révisé devraient avoir un effet cumulatif positif sur le plan de l’intégrité

commémorative, un effet cumulatif nul sur le plan de l’intégrité écologique et un effet cumulatif net positif sur le plan socioéconomique. Les mesures proposées dans le plan directeur sont toutes conformes aux politiques de Parcs Canada et à la législation fédérale. Les consultations publiques nécessaires ont été menées lors du processus d’examen du plan directeur.

Bon nombre des propositions décrites dans le plan directeur sont de nature stratégique. Pour l’instant, il n’est pas possible d’en évaluer à fond les effets environnementaux. À mesure que l’Agence Parcs Canada aura accès à de l’information plus détaillée, elle pourra soumettre les projets à une évaluation en conformité avec les dispositions de la LCEE. L’Agence agit à titre d’autorité responsable en vertu de la LCEE. Elle n’entreprendra aucun nouveau projet avant que l’évaluation environnementale n’ait été réalisée conformément à la LCEE.

Le Plan directeur du lieu historique national du Canada Fort-Langley vise en gros à assurer l’intégrité commémorative. Il porte surtout sur la gestion des paysages culturels et la participation accrue des Premières nations et des intervenants dans tous les aspects de la gestion du lieu historique. Certaines des mesures proposées pourraient donner lieu à des emplois et à des retombées économiques pour les entreprises locales et régionales. Les Premières nations devraient profiter de répercussions sociales positives du fait de leur participation accrue aux activités du lieu historique et de la représentation fidèle, dans les produits d’interprétation, du rôle qu’elles ont joué dans le passé et celui qu’elles jouent aujourd’hui dans la région.

6.0 STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE



La Tonnellerie. A. Gavin, CSOC 2004

6.1 Mise en oeuvre du plan directeur et responsabilisation

Les objectifs stratégiques et mesures proposés dans le plan directeur du lieu historique national du Fort-Langley seront mis en oeuvre par l'entremise du plan d'affaires durable de l'Unité de gestion. Si les plans directeurs se veulent un guide stratégique visant sur une période de quinze ans (et assujettis à un examen tous les cinq ans), les plans d'affaires relèvent quant à eux les mesures à adopter durant les cinq années qui suivent, et précisent le calendrier des travaux et les responsabilités pour tous les coûts associés.

La mise en oeuvre du plan directeur est du ressort du directeur de l'Unité de gestion de la côte de la Colombie-Britannique. Ce directeur a trois responsabilités, c'est-à-dire :

- assurer l'intégrité commémorative;
- améliorer le service aux clients;
- faire une utilisation judicieuse et efficiente des fonds.

La réalisation des buts, objectifs et mesures stratégiques énoncés dans le plan directeur dépendra de l'affectation adéquate des ressources au sein de l'Unité de gestion. L'Unité de gestion sait qu'elle devra assumer toute la responsabilité en ce qui concerne le financement de la mise en oeuvre du plan directeur.

6.2 Priorités

Le tableau ci-après fait état des mesures clés du plan directeur, en particulier les activités qui seront entreprises au cours des trois premières années. Parcs Canada n'a attribué aucune priorité, sauf

pour préciser la période au cours de laquelle les mesures seront prises. Les priorités seront fixées au cours du processus d'élaboration du plan d'affaires.

Figure 4: Mesures clés du plan directeur

Plan d'affaires - Gamme de service	Mesure à prendre – plan directeur	Périodes de planification*	
		1 ^{re}	2 ^e
<i>Gamme de service 2 : Protection des ressources patrimoniales</i>	Préparer une stratégie d'entretien pour l'endroit désigné.	■	
	Surveiller les ressources culturelles <i>in situ</i> , et plus particulièrement les incidences qu'entraînent l'utilisation humaine, les processus naturels et l'utilisation des terres limitrophes.	■	■
	Collaborer avec les propriétaires des terres avoisinantes pour favoriser l'établissement d'un régime d'utilisation des terres qui soit compatible avec l'endroit désigné.	■	■
	Passer en revue les protocoles en place pour la conservation, la surveillance et l'entretien de l'entrepôt de la Compagnie de la Baie d'Hudson et des autres structures du patrimoine bâti.	■	
	Surveiller régulièrement l'état des structures bâties pour déceler tout signe de détérioration et déterminer les mesures correctives qui s'imposent.	■	■
	Préparer des stratégies de conservation intégrée à long terme pour toutes les ressources patrimoniales.	■	
	Consigner tous les travaux d'entretien effectués.	■	■
	Préparer une analyse descriptive des ressources archéologiques qui renferme un relevé de tous les travaux de fouilles archéologiques réalisés.	■	
	Déterminer s'il est efficace de recourir à un géoradar non intrusif pour cartographier et surveiller les ressources <i>in situ</i> .	■	■
	Préparer des stratégies de surveillance et d'entretien pour les ressources archéologiques.	■	
	Mettre en valeur l'information tirée de la vaste collection de notes d'arpentage, de cartes et de photos.		■
	Préparer une stratégie d'entretien et de gestion à long terme des collections muséologiques et archéologiques de niveaux I et II.	■	
	Revoir la description des collections.	■	
	Convertir en numérique les notices catalographiques et les images pour améliorer l'accès à l'information aux fins de la prise de décisions et de la recherche.		■
	Surveiller la collection de ressources de niveau II pour voir à ce qu'elle soit protégée et gérée conformément à la <i>Politique de gestion des ressources culturelles</i> de Parcs Canada.	■	■
Élaborer une stratégie de gestion de la végétation qui permette un équilibre entre la nécessité de protéger les ressources naturelles du lieu historique et la préservation des attraits importants du paysage historique.	■		
Recourir à des évaluations environnementales stratégiques pour évaluer au préalable les incidences environnementales de tout projet ou de toute activité.	■	■	

Figure 4: Mesures clés du plan directeur (suite)

Plan d'affaires - Gamme de service	Mesure à prendre – plan directeur	Périodes de planification *	
		1 ^{re}	2 ^e
Gamme de service 3 : Mise en valeur du patrimoine	Continuer d'évaluer l'efficacité des activités de mise en valeur du patrimoine au lieu historique.	■	■
	Peaufiner le plan de mise en valeur du lieu historique, en réponse aux nouveaux besoins et aux nouvelles exigences des divers publics.	■	■
	Sonder les visiteurs pour connaître les raisons qui les amènent au fort Langley.	■	
	Passer en revue les produits de mise en valeur du patrimoine en collaboration avec les Premières nations de la région pour assurer l'exactitude de leur contenu.	■	
Gamme de service 4 : Services aux visiteurs	Passer en revue les sondages pour en dégager les besoins et les préférences des visiteurs.	■	■
	Analyser les statistiques sur les visiteurs pour orienter les décisions liées aux investissements, aux opérations et aux activités de marketing.	■	■
	Améliorer les travaux de recherche et d'analyse pour mieux cibler et comprendre les publics cibles.	■	
	Peaufiner les services et les programmes pour répondre aux besoins des publics.	■	
	Collaborer avec les associations touristiques et les entreprises locales pour trouver des moyens de favoriser le tourisme.		■
	Mettre en oeuvre un système de surveillance de la fréquentation et de la satisfaction des visiteurs.	■	
Gamme de service 7 : Gestion de Parcs Canada	Continuer de recourir à des pratiques écologiques de gestion pour les ressources naturelles et culturelles du lieu historique.	■	■
	Passer en revue les pratiques d'exploitation, de gestion et de prise de décisions pour voir à ce qu'elles contribuent à assurer l'intégrité du lieu historique national tout en offrant des occasions aux visiteurs d'utiliser le lieu historique, d'en apprendre davantage à son sujet et d'en profiter.	■	■
	Voir à ce que tous les programmes et toutes les pratiques d'administration et de sécurité respectent les normes professionnelles reconnues.	■	
	Collaborer avec la collectivité locale, les organismes compétents, les organisations et les autres intervenants intéressés au sujet des importants aménagements et de la gestion continue du lieu historique.	■	■
	Solliciter l'opinion des intervenants au sujet des initiatives de planification et de gestion du lieu historique.	■	

*Périodes de planification :

1^{re} période : dans les trois ans suivant l'approbation du plan directeur;

2^e période : priorités pour les années ultérieures

6.3 Rapports

Les rapports annuels et le *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées* feront état des progrès accomplis au chapitre de la mise en oeuvre du plan directeur. De plus, l'Unité de gestion tiendra le public au courant par le biais de bulletins et du site Internet de Parcs Canada.

Le plan directeur sera assujéti à un examen périodique à la suite duquel il pourrait être modifié pour tenir compte de l'évolution des priorités de l'Agence et de l'Unité de gestion. Le public sera consulté au sujet de tout changement majeur à cet égard.

ANNEXE A

LIBELLÉ DE LA PLAQUE APPROUVÉE PAR LA COMMISSION DES LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES DU CANADA

Le fort Langley, construit par la Compagnie de la baie d'Hudson à 2 ½ milles en aval de ce lieu en 1827, fut réinstallé ici en 1839, brûla et fut reconstruit en 1840. Une fois les fourrures épuisées, le fort devint un centre d'approvisionnement. La Compagnie y exploita une grande ferme, lança l'industrie d'emballage du saumon de la côte ouest et exporta des denrées en Alaska, à Hawaï et à d'autres endroits du Pacifique. Fort Langley fut aussi le point de départ de la première route vers l'intérieur entièrement en territoire britannique. Le 19 novembre 1858, on proclama la création de la colonie de la Colombie-Britannique au fort Langley.

ANNEXE B

GLOSSAIRE

Commémoration

Reconnaissance par le ou la ministre de l'importance nationale d'événements et de lieux précis par l'acquisition d'une propriété, par la conclusion d'une entente ou par tout autre moyen jugé approprié s'inscrivant dans ses pouvoirs, afin de protéger et de mettre en valeur des places et des ressources patrimoniales ou encore d'y ériger une plaque ou un monument.

Conservation

Processus comprenant l'ensemble des activités entreprises pour sauvegarder une ressource culturelle, dans le but d'en préserver la valeur historique et d'en prolonger la durée de vie. Les principes de conservation et les méthodes de traitement connexes peuvent s'inscrire dans un continuum d'interventions qui va de faible à élevé, c'est-à-dire des activités d'entretien à la modification de la ressource.

Endroit désigné

L'expression « endroit désigné » s'applique au lieu désigné par le ou la ministre responsable de Parcs Canada suivant la recommandation de la Commission. Les renseignements sur les composantes du lieu désigné d'un lieu historique donné sont tirés des procès-verbaux de la Commission.

Énoncé d'intégrité commémorative

L'énoncé d'intégrité commémorative est un document qui décrit les raisons expliquant l'importance historique nationale d'un lieu particulier. En d'autres termes, cet énoncé présente les motifs justifiant la désignation d'un endroit comme lieu historique national.

Gestion des ressources culturelles

Pratiques régissant la conservation et la mise en valeur des ressources culturelles, fondées sur des principes et intégrant des activités professionnelles, techniques et administratives, de manière à ce que la valeur historique soit prise

en compte dans toute mesure susceptible de nuire aux ressources culturelles. Pour Parcs Canada, la gestion des ressources culturelles englobe les activités de mise en valeur, l'utilisation et les efforts de conservation.

LCEE

Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (1995). Cette loi expose les responsabilités et les procédures liées à l'évaluation environnementale des projets auxquels participe le gouvernement fédéral. La LCEE oblige l'autorité responsable à peser soigneusement les effets environnementaux de ses projets avant de passer à l'action.

Lieu historique national du Canada

Tout endroit auquel le ou la ministre responsable de Parcs Canada accorde le statut de lieu d'importance historique nationale.

Objectif de commémoration

Les objectifs de commémoration expriment les motifs justifiant la désignation à titre de lieu historique national, tels que déterminés dans les recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada approuvées par le ou la Ministre.

Paysage culturel

Secteur géographique qui a été modifié ou influencé par l'être humain ou qui revêt à ses yeux une signification particulière.

Principes directeurs et politiques de gestion

Document dont Parcs Canada se sert pour orienter à la fois ses programmes actuels et ses initiatives futures. Ce document explique la façon dont le gouvernement fédéral, dans le contexte des approbations parlementaires, exécute ses programmes nationaux d'identification et de protection du patrimoine naturel et culturel par l'entremise du ou de la ministre responsable de Parcs Canada.

Ressource culturelle

Ouvrage ou endroit qui témoigne d'une activité humaine précise ou qui revêt une signification spirituelle ou culturelle particulière et qui possède une valeur historique.

Ressource culturelle de niveau I

Titre donné à une ressource culturelle qui revêt une importance historique à l'échelle nationale.

Ressource culturelle de niveau II

Titre donné à une ressource culturelle qui, sans avoir d'importance historique à l'échelle nationale, possède tout de même une valeur historique.

Tourisme patrimonial

Immersion dans l'histoire naturelle, le patrimoine humain, les arts, la philosophie et les institutions d'une autre région ou d'un autre pays afin de mieux comprendre le patrimoine et d'appuyer les efforts déployés pour sa conservation.

Vue panoramique

Vue particulière sur un paysage ou une partie du paysage. Un point de vue est une série de vues ou un panorama obtenu selon un angle donné.